

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU

1. Introduction

Endeavour Mining plc (« Endeavour », et avec ses filiales, le « Groupe ») reconnaît que l'eau est une ressource partagée et essentielle, et que l'accès à une eau propre est un droit humain fondamental. Endeavour reconnaît également que son acceptabilité sociale à long terme dépend d'une gestion responsable de l'eau, garantissant la protection de l'environnement et le respect des droits des communautés affectées par ses projets. Nous nous efforçons de minimiser les perturbations causées par nos activités nécessaires de gestion de l'eau sur nos sites d'exploitation, en atténuant tout impact négatif à long terme et, lors de la fermeture, en garantissant la pérennité des ressources en eau pour nos communautés hôtes.

Nos valeurs et principes d'affaires, qui sous-tendent cette Politique de gestion de l'eau (la « Politique »), reposent sur l'objectif de « Zéro Préjudice » pour les personnes et l'environnement. Cet objectif est intégré à notre processus de prise de décision en matière de gestion de l'eau tout au long du cycle de vie de l'installation minière.

Elle doit être lue conjointement avec les autres politiques d'Endeavour, qui sont disponibles sur notre site Internet à cette adresse : www.endeavourmining.com/esg/governance/our-policies/

2. Application de la Politique

La présente Politique s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants, salariés (désignés ensemble les « Parties prenantes concernées »), et dans tous les sites appartenant à, et gérés par, Endeavour.

3. Champ d'application de la Politique

Nous veillerons à ce que toutes les populations affectées par nos projets et les Parties prenantes concernées connaissent cette Politique, ainsi que les responsabilités qu'elle définit.

- Nous nous conformons à toutes les lois, réglementations, licences et exigences nationales ou locales applicables dans les juridictions où nous opérons.
- Nous respectons les droits des communautés affectées par nos projets et nous nous engageons de manière significative avec elles à toutes les phases du cycle de vie de l'installation minière, y compris lors de la fermeture et de la post-fermeture.
- Nous assurons un approvisionnement en eau constant pour nos besoins opérationnels sans compromettre les autres utilisateurs, en intégrant la gestion de l'eau dans notre planification stratégique des activités.
- Nous établissons et mettons en œuvre des niveaux de révision dans le cadre d'un système rigoureux de gestion de la qualité et des risques, concernant les questions de gestion de l'eau à toutes les phases du cycle de vie de l'installation minière. Nous établissons et mettons en œuvre des niveaux de révision, dans le cadre d'un système rigoureux de gestion de la qualité et des risques, concernant les questions de gestion de l'eau à toutes les phases du cycle de vie de l'installation minière. Cela inclut la prise en charge de la gestion des substances dangereuses pouvant affecter la qualité de l'eau, dans le cadre des plans de gestion des urgences, de préparation et de réponse.
- Nous développons des plans de gestion de l'eau spécifiques à chaque site, mis à jour régulièrement, afin de surveiller et de gérer nos impacts sur l'environnement et les parties prenantes. Ces plans sont informés par l'Évaluation de l'impact environnemental et social de chacune de nos mines. Ces plans tiendront compte du contexte opérationnel, des différentes sources d'eau, des problématiques locales et des conditions climatiques qui représentent des risques hydriques variables mais potentiellement significatifs pour chaque mine.
- Nous identifions les conditions de référence relatives à nos ressources en eau et aux bassins versants environnants grâce à des études et des modélisations appropriées. Nous établissons des critères de qualité et de volume permettant d'initier des actions supplémentaires en cas d'atteinte des seuils de déclenchement des impacts sur l'eau.
- Nous concevons des infrastructures hydriques robustes et efficaces et exploitons nos installations avec diligence afin de gérer et minimiser les risques pour les personnes et l'environnement.
- Nous surveillons toutes les captations et rejets d'eau externes, ainsi que toutes les activités internes de drainage minier, de traitement du minerai et d'élimination des résidus, afin de vérifier la performance de la consommation, de la réutilisation et du recyclage de l'eau sur chaque site et d'établir un bilan hydrique global. Nous publions chaque année un rapport sur notre performance en matière de gestion de l'eau.
- Nous nous efforçons de minimiser le prélèvement et le rejet d'eau dans l'environnement externe, en réduisant notre consommation interne grâce à des projets de conservation de l'eau faisant appel à des technologies, à la réutilisation et au recyclage. Nous fixerons des objectifs d'amélioration à court, moyen et long terme et soutiendrons des initiatives en investissant dans des solutions viables.



- Nous concevons, dirigeons et gérons nos systèmes de gestion de l'eau conformément aux bonnes pratiques de l'industrie et aux lignes directrices sectorielles pertinentes, telles que celles du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Nous veillons à ce que nos pratiques de gestion de l'eau soient conformes aux Principes de l'exploitation aurifère responsable.
- Nous établissons des politiques, des systèmes et des responsabilités pour soutenir la gestion de l'eau.
- Nous favorisons la sensibilisation et offrons des formations afin de renforcer l'implication et l'engagement de nos parties prenantes.
- Nous nous engageons à assurer une responsabilité publique, une communication transparente et une consultation avec les parties intéressées et affectées, directement ou indirectement impactées par nos activités de gestion de l'eau. Dans la mesure du possible, nous adapterons nos pratiques en réponse aux inquiétudes et nous réduirons plus encore l'impact de nos activités.

4. Mise en œuvre

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à la mise en œuvre de la présente Politique et le Conseil d'administration a délégué la supervision et l'application de cette Politique à la direction générale d'Endeavour et la fonction Conformité du Groupe.

5. Signalement des violations présumées ou des plaintes

Endeavour a recours aux services d'un prestataire indépendant de gestion d'alerte, disponible 24h/24, 7j/7, Integrity Counts, chargé de recevoir des signalements anonymes et confidentiels, **téléphoniques et par Internet, en anglais ou en français.**

Toute personne désireuse de soumettre une plainte sur une base confidentielle est encouragée à envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : endeavourmining@integritycounts.ca ou à composer le numéro en PCV/gratuit suivant : +1 (604)922-5953.

Alternativement, toute personne prenant connaissance d'actes concernant le Groupe susceptibles de constituer une violation de la présente Politique est également tenue d'en aviser le directeur général de la mine pertinente, Vice-Présidente Risk et Assurance, tout membre du comité de direction, ou tout Champion de la conformité, ou en écrivant à :

Endeavour Mining plc

Attention : Président du Comité d'audit et de gestion des risques, 5 Young Street, London, Royaume-Uni W8 5EH

6. Révision et modification de la Politique

Le Comité en charge des questions techniques, de santé et de sécurité d'Endeavour étudiera et évaluera annuellement cette Politique pour en déterminer l'efficacité.

Approuvée le : 4 mars 2026

Approuvée par : Comité en charge des questions techniques, de santé et de sécurité, Conseil d'administration d'Endeavour Mining plc